



PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 janvier 2017

Présents : Victor VECCHIATO, Jean-Pierre AGRESTI, Annie BLANC, Florence BLANCHET, Sandrine BAUP, Marine CLAVEL, Hélène COLOMBANI, Hélène MILLER, Ghyslaine ARNAUD IALYNKO, Huguette CARRON, Isabelle GAUTHIER, Gabriel PERO, Hervé LABADIE, Jean-Louis SERRE, Alain CHABUEL, Pierre JAIL, David LOOSE, Jean-François BOVE, René RIGAUX,

Absente excusée : Chantal ANCE

En présence également de : Fanny GARCIA, Directrice générale des Services

Secrétaire de séance : Jean-Pierre AGRESTI

En vertu de l'article 6 de l'Arrêté N° 38-2016-11-18-004 portant création de la commune nouvelle de Châtel-en-Trièves, et Doyen d'âge, Monsieur Victor VECCHIATO ouvre la séance du Premier Conseil Municipal de la commune nouvelle de Châtel-en-Trièves.

Il est procédé à l'appel des présents réunis pour la circonstance dans la salle du Conseil, Espace Pierre Arnaud à Saint Sébastien. Le quorum étant atteint, la séance du Conseil municipal peut commencer.

Monsieur Victor VECCHIATO ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour de ce conseil municipal, conforme à la convocation adressée à chacun des membres des conseillers des deux communes historiques de Cordéac, et de Saint Sébastien, le 13 janvier 2017.

1. Approbation des PV des deux derniers conseils municipaux de Cordéac et de Saint- Sébastien.

Les deux PV sont adoptés à l'unanimité.

2. Election du Maire de la commune nouvelle.

Après les précisions apportées par Monsieur Victor VECCHIATO sur les modalités de déroulement du vote, il est fait appel à candidature. Seul Monsieur Victor VECCHIATO se porte candidat.

Il est procédé à l'élection à bulletin secret du Maire de la commune.

Madame Marine CLAVEL - élue la plus jeune du conseil municipal - procède au dépouillement.

Les résultats du vote sont les suivants:

Nombre de votants : 19

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages ayant été recueillis par Monsieur Victor VECCHIATO : 18

Monsieur Victor VECCHIATO est élu Maire de la commune de Châtel-en-Trièves.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de poursuivre la séance par le traitement des points inscrits à l'ordre du jour conformément à la règle.

3. Création des postes d'Adjoints.

Conformément aux prescriptions de la loi, Monsieur le Maire propose la création de 6 postes d'adjoints. La proposition est délibérée à l'unanimité.

4. Election des Adjoints de la commune nouvelle.

1 er Adjoint:

Il est fait appel à candidature. Seul Monsieur Jean-Pierre AGRESTI se porte candidat.

Il est procédé à l'élection à bulletin secret.

Madame Marine CLAVEL procède au dépouillement.

Les résultats du vote sont les suivants:

Nombre de votants : 19

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages ayant été recueillis par Monsieur Jean-Pierre AGRESTI : 18

Monsieur Jean-Pierre AGRESTI, Maire délégué de la commune historique de Saint-Sébastien, est élu 1er Adjoint de la commune de Châtel-en-Trièves.

2eme Adjoint:

Il est fait appel à candidature. Seul Monsieur Gabriel PERO se porte candidat.

Il est procédé à l'élection à bulletin secret.

Madame Marine CLAVEL procède au dépouillement.

Les résultats du vote sont les suivants:

Nombre de votants : 19

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages ayant été recueillis par Monsieur Gabriel PERO: 18

Monsieur Gabriel PERO est élu 2ème Adjoint de la commune de Châtel-en-Trièves.

3eme Adjoint:

Il est fait appel à candidature. Seul Monsieur Monsieur Hervé LABADIE se porte candidat.

Il est procédé à l'élection à bulletin secret.

Madame Marine CLAVEL procède au dépouillement.

Les résultats du vote sont les suivants:

Nombre de votants : 19

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages ayant été recueillis par Monsieur Hervé LABADIE : 18

Monsieur Hervé LABADIE est élu 3eme Adjoint de la commune de Châtel-en-Trièves.

4eme Adjoint:

Il est fait appel à candidature. Seul Monsieur Jean-Louis SERRE se porte candidat.

Il est procédé à l'élection à bulletin secret.

Madame Marine CLAVEL procède au dépouillement.

Les résultats du vote sont les suivants:

Nombre de votants : 19

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages ayant été recueillis par Monsieur Jean-Louis SERRE : 18

Monsieur Jean-Louis SERRE est élu 4eme Adjoint de la commune de Châtel-en-Trièves.

5eme Adjointe:

Il est fait appel à candidature. Seule Mme Hélène COLOMBANI se porte candidate.

Il est procédé à l'élection à bulletin secret.

Madame Marine CLAVEL procède au dépouillement.

Les résultats du vote sont les suivants:

Nombre de votants : 19

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages ayant été recueillis par Mme Hélène COLOMBANI : 18

Mme Hélène COLOMBANI est élue 5eme Adjointe de la commune de Châtel-en-Trièves.

6eme Adjoint:

Il est fait appel à candidature. Seul Monsieur Alain CHABUEL se porte candidat.

Il est procédé à l'élection à bulletin secret.

Madame Marine CLAVEL procède au dépouillement.

Les résultats du vote sont les suivants:

Nombre de votants : 19

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages ayant été recueillis par Monsieur Alain CHABUEL : 18

Monsieur Alain CHABUEL est élu 6eme Adjoint de la commune de Châtel-en-Trièves.

5. Vote des indemnités des élus.

Monsieur le Maire propose de conserver les indemnités des élus aux niveaux perçus antérieurement dans les communes historiques.

Maire et Maire délégué : coefficient 17

Adjoints : coefficient 6.5

Cette proposition est délibérée à l'unanimité.

6. Relevés de signatures des élus.

Sur proposition de Monsieur le Maire il leur est demandé de formaliser leur signature sur le signataire de relevé des signatures. Proposition adoptée à l'unanimité.

7. Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire expose que pour favoriser une bonne administration de la commune il y a lieu de lui accorder un certain nombre de délégations - en application des articles L 2122-22 et L2122-23 du code général des Collectivités territoriales - sur les points de 1 à 13 Article 1 et Articles 2 et 3. Le projet de délibération est exposé au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité cette proposition.

8. Commissions communales et représentations.

Monsieur le Maire rappelle que lors des travaux préparatoires à la création de la commune nouvelle, les conseillers des communes historiques ont abouti à un ensemble de propositions cadres ayant pour but de constituer les commissions municipales, et de permettre au futur maire de formaliser et proposer au conseil municipal - par délibérations - les constitutions des commissions finalisées, et d'arrêter les représentations. Il propose à Madame la DGS Fanny GARCIA d'en rappeler le détail. Après avoir ouvert le débat et en l'absence de questions la proposition est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité, par 19 voix. Un conseiller absent excusé.

9. Proposition de Monsieur le Maire de l'autoriser à signer la convention d'alpage.

Monsieur le Maire apporte les éléments d'explication concernant la nécessité de contractualiser une convention avec l'association des éleveurs de Bachilianne récemment constituée qui aura pour objet la gestion des alpages propriété de la commune.

Moyennant quelques modifications mineures apportant quelques précisions à l'Etat de la propriété foncière, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité, et donne autorisation à Monsieur le Maire de signer la Convention d'Alpage.

10. Questions diverses.

Aucune question diverse n'étant formulée, Monsieur le Maire lève la séance de ce premier conseil municipal de Châtel-en-Trièves.

La Séance est levée à 21h40